ERT, BLEU, BLANC, VERT, BLEU, BLANC, VERT, BLEU, BLANC, VERT, BLEU, BLANC, VERT, BLEU, LANC, VERT, BLEU, BLANC, VERT, BLEU, BLANC, VERT, BLEU, BLANC, VERT, BLEU, BLANC, VERT, LEU, BLANC, VERT







BLEU, BLANC, VERT

LE MAGAZINE DES PAYS DU SEL ET DU VERMOIS

N°9 OCTOBRE 2013

L' ÉQUIPE DE CARILIS EST HEUREUSE DE VOUS ACCUEILLIR TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

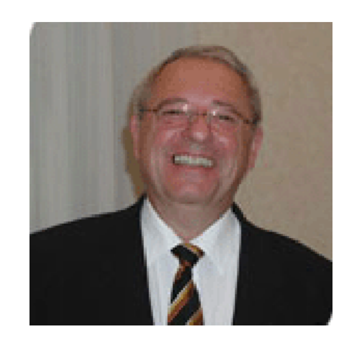
CRÉATION D'UN TROMPE L'OEIL ET AMÉNAGEMENT D'UNE ÉPAVE DE BÂTEAU EN MASSIF DE FLEURS PAR NOS AGENTS TECHNIQUES

LE PAYS BLEU, BLANC, VERT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sel & Vermois
le pays bleu, blanc, vert

EDITO



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

En commençant à écrire ce qui sera mon dernier éditorial en tant que Président, je repense à ce que j'écrivais, ici-même, en 2008, appelant à « l'exigence permanente de l'unité, clé incontournable de la réussite ».

Cette exigence d'unité, j'y ai veillé et je dois dire, avec satisfaction, qu'elle fut partagée par l'ensemble de mes collègues.

Demain, afin de permettre à notre Communauté de Communes de continuer à grandir, il faudra que vos élus conservent cet état d'esprit, en rejetant les ambitions personnelles et les accommodements politiciens.

Demain, ce sera aussi à vous d'y veiller.

Le Président,
Robert BLAISE

Bleu, Blanc, Vert – Le magazine des pays du sel et du vermois • n° 9 - OCTOBRE 2013

Édition et conception graphique : Communauté de Communes des Pays du sel et du Vermois,3 rue du Canal, 54210 SAINT-NICOLAS- DE -PORT • Rédaction : Services de la Communauté de Communes • Directeur de publication : Robert BLAISE • Crédits photographiques et illustrations : Communauté de Communes • Photo de couverture : Equipe de Carilis à l'Atrium • Dépôt légal : à parution N°ISSN : 1769-0706 • Impression : Imprimerie PARADIS • Tirage : 13 000ex.

SOMMAIRE

BUDGET 2013
Détails des dépenses par poste

Administration Générale ....6 621 000 €
dont la construction du nouveau siège administratif 3 500 000 €

Poste des déchets..3 237 000 €
dont déchetterie ....423 000 €
ordures ménagères...........908 000 €
tri sélectif ....826 000 €
poste de transit................1 075 000 €
dépôts sauvages................5 000 €

Atrium...2 079 000 €
dont les travaux d'amélioration : 310 000 € (réparation carrelages et autres investissements)

Préservation du milieu naturel ....2 018 000 €
Poncet, Axe Vert, Sânon…
dont aménagement Voie Douce entre Dombasle et Rosières : 1 923 000 €

Cotisation SDIS (service départemental incendie et secours).. ...710 000 €

Démolition/reconstruction de la caserne des pompiers de Dombasle-sur-Meurthe (solde)..321 000 €

Services techniques...484 000 €
Service balayage..217 000 €
Service nacelle...55 000 €

OPAH..68 000 €

Habitat : aides aux ravalements façades.......................................70 000 €

Dispositif de lutte contre la précarité énergétique.......................136 000 €

Développement local..79 000 €

Mission locale...81 000 €

Aire d'accueil des gens du voyage..25 000 €
participation financière à la C.C. Moselle et Madon qui en a la gestion

Chenil service...23 000 €

Communication...22 000 €

Prestation nettoyage de graffitis sur des bâtiments publics...........9 000 €





Investissement :	***6 664 000 €***
Fonctionnement :	
Dépenses :	***7 341 000 €***
Recettes :	***9 786 000 €***

FISCALITE
Produit des impôts locaux
(sommes des 3 taxes directes locales : taxe d'habitation et taxes foncières)

2013 = 2 435 258 €

2012 = 2 358 557 €

2011 = 2 217 567 €



Taux d'imposition 2013 : augmentation de 1%

- **Taxe d'habitation : 4,97%**
- **Taxe foncière bâtie : 2,93%**
- **Taxe foncière non bâtie : 5,90%**

Taxes des ordures ménagères (TEOM)

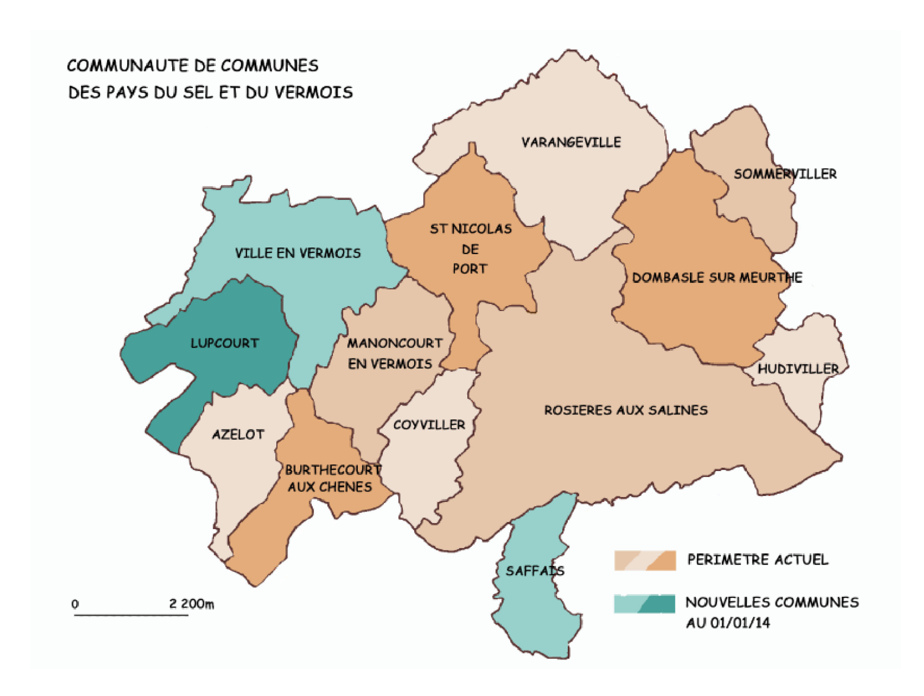


Le taux est ramené à 11,68% en 2013 contre 11,87% en 2012.



BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS

Saffais, Lupcourt et Ville-en-Vermois



C'est officiel ! Depuis l'arrêté préfectoral du 22 avril 2013, notre territoire s' étendra au 1er janvier 2014 aux communes de Lupcourt, Saffais et Ville-en-Vermois. La Communauté de Communes du Saintois au Vermois, à laquelle ces communes sont actuellement adhérentes, disparaît à cette même date.

Nombre d'habitants supplémentaires
(*chiffres 2013*) :
1156 habitants représentant 418 foyers

◆ Une adhésion acceptée par nos élus

Dans le cadre de la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, le Conseil communautaire a émis un avis favorable sur cette extension au vu des éléments suivants :

- Le Conseil communautaire du 9 juin 2011 avait exprimé sa satisfaction de voir reconnaître la pertinence et la volonté d'action de son EPCI et avait déclaré accueillir, avec plaisir, les communes qui souhaitaient être rattachées à notre intercommunalité, ce qui est le cas de ces trois communes,
- Saffais, Lupcourt et Ville-en-Vermois appartiennent à notre Bassin de vie et que, de ce fait, le nouveau périmètre remplit la condition de cohérence territoriale.

◆ Une adhésion à préparer…

Les services de la Communauté de Communes sont actuellement en train de préparer cette adhésion afin que les nouvelles communes bénéficient des mêmes services que les communes actuelles : conclusion d'avenants à diverses conventions et lancement de marchés publics.

◆ Et Crévic ?

Notre Communauté de Communes a délibéré plusieurs fois afin d'indiquer son accord à l'adhésion de cette commune. Toutefois, l'adhésion n'étant pas prévue dans l'arrêté préfectoral, Crévic ne rejoindra pas notre collectivité.

Nouvelle répartition des sièges

La réforme des collectivités territoriales, modifiée par la loi du 29 février 2012, prévoit de nouvelles modalités de répartition des sièges des conseillers communautaires à partir des prochaines élections municipales (article L5211-6-1 du code général des collectivités territoriales). Il s'agit d'une représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, c'est-à-dire en fonction de la population.

Une simulation a été réalisée, sur la base de la population municipale 2012 et a été adoptée par les élus lors du Conseil du 18 octobre 2012 afin :

- d'assurer une meilleure visibilité sur l'impact de la réforme
- de préparer les prochaines élections municipales qui désigneront les délégués communautaires et ce, dans la plus grande clarté. En effet, les électeurs seront amenés à élire au moment du choix des listes municipales, les conseillers communautaires.

	Actuellement	A compter des élections municipales 2014	
	Nombre de délégués	Nombre de délégués titulaires	Nombre de délégués suppléants obligatoires
Dombasle-sur-Meurthe	6	12	-
Rosières-aux-Salines	3	3	-
Saint-Nicolas-de-Port	5	9	-
Varangéville	4	5	-
Azelot	2	1	1
Burthecourt-aux-Chênes	2	1	1
Coyviller	2	1	1
Hudiviller	2	1	1
Manoncourt-en-Vermois	2	1	1
Sommerviller	2	1	1
Ville-en-Vermois	2 *(à compter du 1er janvier 2014)*	1	1
Lupcourt	2 *(à compter du 1er janvier 2014)*	1	1
Saffais	2 *(à compter du 1er janvier 2014)*	1	1
Nombre total	36	38	9

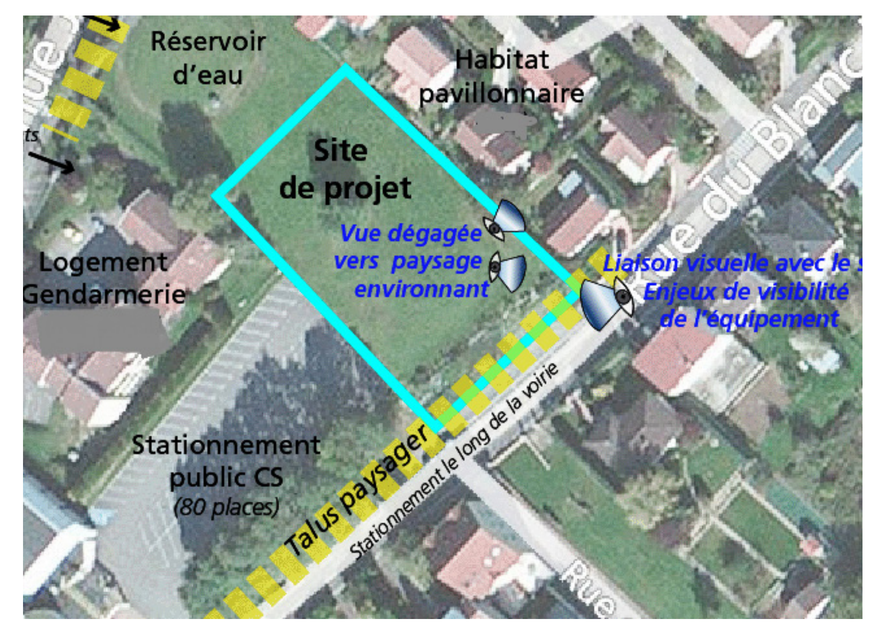
CONSTRUCTION DU NOUVEAU SIEGE ADMINISTRATIF

Le siège administratif actuel, ancienne maison rénovée par nos agents techniques il y a 20 ans, n' est plus adapté à l'exercice de nos missions pour diverses raisons :

- n' offre aucune accessibilité aux personnes handicapées,
- ne permet pas d'accueillir les Conseils communautaires qui se tiennent tour à tour dans les mairies des communes membres,
- ne permettra pas de pallier aux évolutions futures de l'intercommunalité. En effet, dans quelques années, la Communauté de Communes exercera de nouvelles compétences, nécessitant des recrutements de personnel et un accueil plus important des habitants.



siège administratif actuel, 3 rue du Canal à Saint-Nicolas-de-Port



Extrait du programme réalisé par notre assistant à maîtrise d'ouvrage

Nouveau bâtiment : Les débuts du projet

En 2009, les élus ont choisi un terrain rue du Blanc Mur à Saint-Nicolas-de-Port pour la construction d'un nouveau bâtiment, dans une démarche de Haute Qualité Environnementale (HQE).

Afin de nous aider à déterminer au mieux nos besoins futurs, un assistant à maîtrise d'ouvrage a été retenu à l'issue d'une consultation. Il s'agit de la société AVEN'R et de son co-traitant POLYPROGRAMME, dont les missions sont les suivantes :

- Etablissement du programme détaillé (pièces, surfaces) et des cibles environnementales
- Assistance à la passation du marché public de maître d'œuvre et lors du suivi des travaux

En juillet 2013, le marché permettant le choix d'un architecte a été lancé. Ses missions seront de procéder à la conception du bâtiment et la supervision des travaux.

TARIFS ET ACTIVITES

Du nouveau à l'Atrium

L'ATRIUM
CENTRE AQUATIQUE DE LOISIRS ET DE REMISE EN FORME





DEPUIS LE 1ER JANVIER 2013

☛ ***NOUVEAUX TARIFS***



Une nouvelle formule regroupe l'accès à la salle cardio, aux cours de fitness et au sauna/hammam/balnéo.

☛ ***NOUVELLE ACTIVITE***



Venez pratiquer l'Aquabiking, activité mise en place suite à la demande de nombreux usagers. Au vu du succès rencontré par cette nouvelle activité, inscrivez-vous au préalable !*

Les 4 séances par semaine peuvent être suivies par 10 personnes : lundi 17h15-18h00 / mardi 11h15-12h00 et jeudi & vendredi de 12h15-13h00.

**vélo dans l'eau*

PETIT RECAP' DES TARIFS…

☞ **TARIFS PUBLIC – ESPACE PISCINE**

	ADULTES	ENFANTS (3 à 12 ans)
Entrée publique	5,00 €	4,00 €
Carte d'abonnement 12 entrées	50,00 €	40,00 €
Carte horaire 10 heures	25,00 €	25,00 €

☞ **TARIF COMITES D'ENTREPRISES ET ASSOCIATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESPACE PISCINE : 10 tickets 35,00 €**

…ET DES ACTIVITES

	1 séance	Abonnement trimestriel	Abonnement mensuel
Sauna/ Hammam/ Balnéo	7 €	70 € 12 passages	200 € 50 passages
Aquabiking	12 €		
Activités aquatiques	12 €	100 € 12 activités aquatiques	350 € 50 activités aquatiques
Fitness + Salle cardio + Sauna/ hammam/ balnéo	12 €	120 € 15 passages	350 € 60 passages

PAIEMENT PAR CHEQUE-VACANCES

Depuis le er juillet 2013, il est possible de payer les entrées piscine et remise en forme par chèque-vacances.

Attention !

- Pas de rendu monnaie sur les chèque-vacances
- Les coupons sport ne sont pas acceptés.



- Les tarifs mis en place depuis 2005 n'ont pas été augmenté depuis l'ouverture ! Or, d'autres piscines du bassin de vie augmentent régulièrement leur prix.

- La gestion de L' ATRIUM impacte le budget de fonctionnement et d'investissement de la Communauté de Communes.

FONCTIONNEMENT (chiffres année 2012)

Dépenses	◆ Gestion du site par la société CARILIS (personnel, communication,assurances, impôts ◆ Maintenance technique par la société COFELY	1 275 590 €
Recettes	Entrées	756 380 €

Soit un déficit d'exploitation supporté par la Communauté de Communes de 519 210 €

INVESTISSEMENT

De plus, tous les ans, la Communauté de Communes procède à des travaux d'amélioration du site afin de l'agrémenter et d'en assurer la pérennité.

INVESTISSEMENTS 2013

➤ **Pour améliorer l'hygiène :**

Création d'un pédiluve extérieur

19 279,52 €



Pose d'une rampe de douche

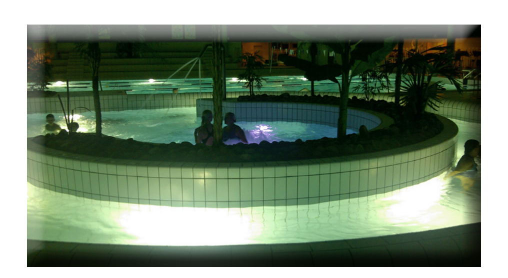
7 989,28 €



➤ **Permettre une meilleure sécurité par un éclairage plus performant :**

Pose d'éclairage LED au niveau du bassin de loisirs

25 367,16€



Retrouvez toutes les informations pratiques sur L'ATRIUM

sur www.cc-seletvermois.fr rubrique Loisirs

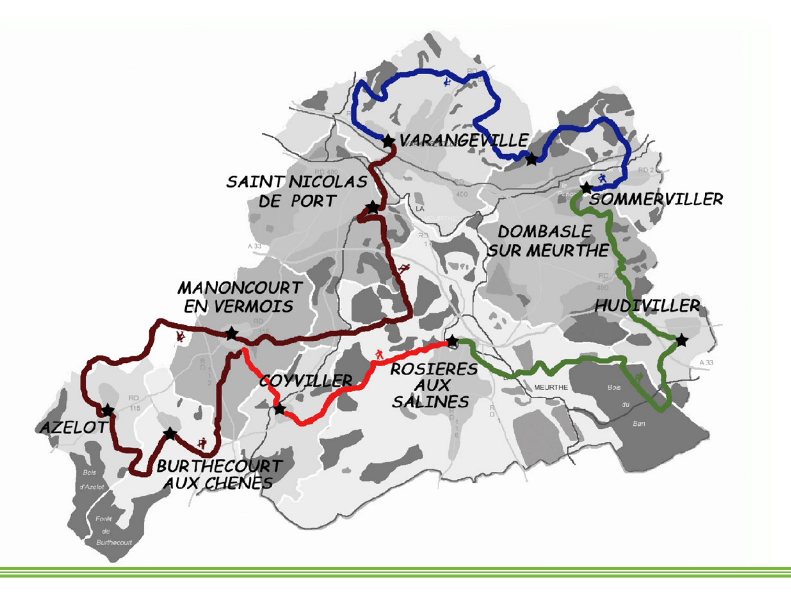
LES SENTIERS DE L' AXE VERT

La boucle est bouclée !!!

Enfin ! Après trois ans d'aménagement, la Communauté de Communes a inauguré le 29 juin dernier à Burthecourt-aux-Chênes et à Azelot le dernier tronçon de l'Axe vert.

Au total, 55 kilomètres de sentiers vous permettent de découvrir ou redécouvrir les richesses naturelles et patrimoniales de notre territoire.

- **Section 1 : Entre eau et forêt**
- **Section 2 : Sentier de la mémoire**
- **Section 3 : La balade fruitière**
- **Section 4 : Entre héritage et savoir faire**





DES SENTIERS D'INTERPRÉTATION...

L'installation de pupitres pédagogiques permet aux randonneurs de s'informer sur le patrimoine et l'histoire du territoire.



...BALISÉS...

Le balisage (trait jaune sur fonds gris) a été effectué par la commission sentiers 54 de la Fédération Française de Randonnée.

FFRandonnée
www.ffrandonnee.fr



...A PRATIQUER EN TOUTE SÉCURITÉ.

La Communauté de Communes a conclu avec l'association des randonneurs du canton de Saint Nicolas de Port une convention pour l'entretien régulier d'une grande partie des sentiers.



Les plaquettes d'information sont disponibles !

Chacun des circuits fait l'objet d'un guide à découvrir auprès de votre mairie, de la Communauté de Communes et via Internet.



Adoptez les bons gestes

- **Ne pas sortir des chemins balisés pour ne pas se perdre, endommager les espaces naturels ou effrayer les animaux.**
- **Ne pas cueillir de plantes ni de fleurs.**
- **Équipez-vous de bonnes chaussures de marche et d'un sac pour emporter une collation et rapporter vos déchets.**
- **N'allumez pas de feu pour votre sécurité et celle d'autrui.**

En bref...l'Axe Vert c'est :

40 000 € de travaux
55 kilomètres de sentiers
18 pupitres pédagogiques
10 panneaux-plans
1 table d'orientation

Meurthe & Moselle Conseil Général

Plus d'informations sur www.cc-seletvermois.fr, rubrique Loisirs / l'Axe Vert

La Région Lorraine

CC-SELETVERMOIS.FR

Un site en perpetuel mouvement

Régulièrement et tout au long de l'année, les services de la Communauté de Communes modifient et ajoutent des articles, améliorent l'arborescence du site et l'agrémentent par de nouvelles photos. C'est certainement grâce à cela que le nombre de visiteurs ne cesse de grimper !

En moyenne, depuis janvier 2013, vous êtes plus de 2500 à vous connecter chaque mois, contre un peu plus de 2000 en 2012 !



Et toujours nos lettres d'information !

Vous souhaitez recevoir par mail les actualités de la Communauté de Communes ?

Alors inscrivez-vous à nos lettres d'information numériques sur les thèmes suivants :

- Vie institutionnelle : pour connaître l'ordre du jour et le compte rendu des séances du Conseil communautaire
- Cadre de vie : retrouvez tous les dispositifs d'aide dans le domaine de l'habitat et les actions de sécurité et salubrité publiques
- Loisirs : actualité et rappels relatifs à L'ATRIUM, l'Axe Vert, le Poncet
- Déchets : rappel des consignes du tri
- Communication : indique le récapitulatif mensuel des mises à jour du site et annonce la parution de nos bulletins et lettres de Kitri

Retrouvez toutes nos lettres d'information sur notre site Internet

Remarque ? Question ?

N'hésitez pas à nous contacter au 03 83 45 23 32 ou par mail à contact@cc-seletvermois.fr ou via le formulaire contact du site.

POUR ALLER PLUS LOIN…

Vous souhaitez en savoir plus sur l'exercice de nos compétences et sur nos actions ? N'hésitez pas à télécharger nos rapports annuels d'activité.

Rapport d'activité 2012

www.cc-seletvermois.fr
Rubrique La Communauté de Communes / Rapports d'activité

Une collaboration efficace sur le territoire

Réunion avec les services municipaux

Certaines compétences de la Communauté de Communes impactent directement la vie quotidienne des habitants. Or, pour ces derniers, l'interlocuteur privilégié reste le Maire et donc, les services municipaux.

C'est pourquoi, la Communauté de Communes a décidé d'organiser des réunions thématiques avec les agents municipaux, afin de permettre :

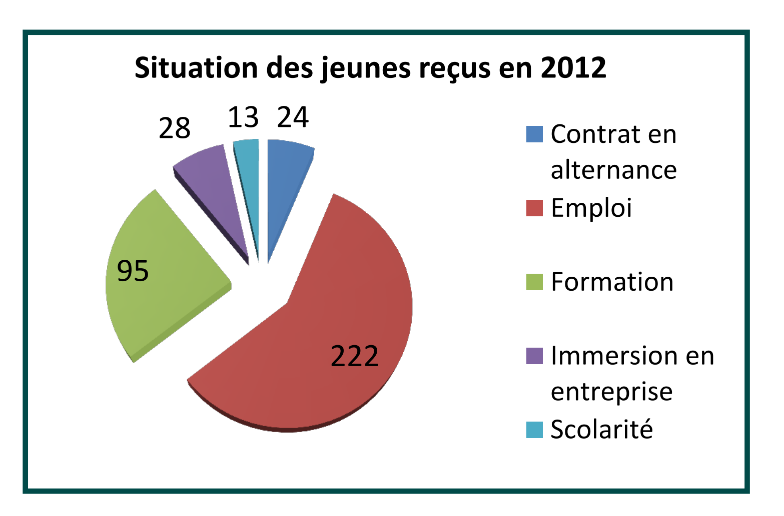
- Une meilleure connaissance de nos compétences et de nos actions à relayer auprès des habitants (aide financière dans le domaine de l'habitat, tri des déchets…)
- Aux agents de la Communauté de Communes et des mairies de se connaître pour faciliter le contact et savoir déterminer les bons interlocuteurs.

La Communauté de Communes a recruté depuis mars 2009 une conseillère en insertion professionnelle destinée à accompagner les jeunes du territoire.

Au regard du nombre important de bénéficiaires de ce service, un conseiller de la Mission locale assure depuis plusieurs mois des permanences supplémentaires deux à trois demi-journées par semaine, afin de répondre au mieux aux attentes des jeunes.

BILAN 2012

Jeunes du territoire reçus en 2012	
Azelot	2
Dombasle-sur-Meurthe	188
Manoncourt-en-Vermois	2
Rosières-aux-Salines	33
Sommerviller	10
Saint-Nicolas-de-Port	140
Varangéville	89



222 jeunes ont un emploi

179 en contrat à durée déterminé
31 en contrat indéterminé
12 en contrat unique d'insertion



Séverine PARDIEU en entretien

Votre interlocuteur

Vous êtes âgés de 16 à 25 ans et sortis du système scolaire depuis au moins 6 mois ?

Alors n'hésitez pas à contacter notre conseillère au 03 83 45 84 44 ou par mail : severinepardieu@cc-seletvermois.fr

LE SCOT SUD MEURTHE ET MOSELLE

Soumis à l'avis de la population



Depuis 2007, les élus du sud Meurthe et Moselle ont travaillé ensemble afin de réaliser un projet partagé de développement et d'aménagement raisonné du territoire d'ici 2038.

Après une concertation avec les élus et les partenaires, un projet de Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) a été finalisé le 16 février 2013.

Une enquête publique s'est tenue du 17 juin 2013 au 31 juillet 2013. Deux permanences se sont déroulées sur notre territoire à Saint-Nicolas-de-Port le 4 juillet et Rosières aux Salines le 23 juillet dernier.

Les conclusions et avis de la commission enquête seront connus prochainement avant l'approbation définitive du projet par le comité syndical.

Le SCOT sera un document opposable, entraînant la mise en compatibilité de certains documents d'urbanisme.

ENQUETE MENAGES DEPLACEMENTS

Les premiers résultats

Bilan du déroulement des enquêtes

Une enquête de grande envergure a été réalisée sur le territoire sud de la Meurthe et Moselle initiée par le Grand Nancy, en partenariat avec les principales intercommunalités, représentant 600 000 habitants, pour 500 communes et 29 intercommunalités.

Au total, 13 395 personnes ont été interrogées par le bureau d'études ALYCESOFRECO au sein de 8626 ménages sous deux modalités différentes :

- En face à face pour les territoires du Grand Nancy, de Pompey, de Moselle et Madon et des Pays du Sel et du Vermois.
- Par téléphone pour le reste du territoire.

En face à face, 3 772 ménages ont été enquêtés dont 235 sur le Sel et Vermois du 13 novembre 2012 au 6 avril 2013.



Coût financier

L' enquête a reçu le soutien de l'Etat, de la Région Lorraine, du Conseil Général de Meurthe et Moselle, du Syndicat mixte des transports urbains et des intercommunalités

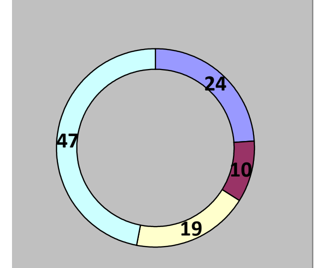
Pour notre Communauté de Communes, le montant s'élève à 20 000 € *(participation estimative en fonction des aides européennes.)*

LA MOBILITE GLOBALE

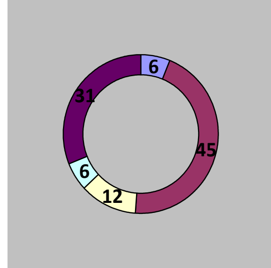
Le territoire étudié enregistre 1,9 millions de déplacements par jour. En moyenne, il y a 3,64 déplacements individuels par jour sur notre territoire.

C'est plus que dans le reste du territoire étudié (3,48) et au niveau national (3,6).

LA REPARTITION DES MOTIFS DE DEPLACEMENTS DES HABITANTS DU TERRITOIRE



LA MOBILITE SELON LE MODE DE DEPLACEMENT (moyenne journalière)



DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

Rappel

Le dispositif en place comporte une aide financière et un accompagnement personnalisé pour vous permettre de réaliser les travaux de rénovation thermique dont l'objectif est de diminuer votre consommation d'énergie de 25%.

Montant de l'aide financière au 1er juin 2013

- Aide forfaitaire de l'Etat d'un montant minimum de 3 500 € versée en complément des aides aux travaux de l'ANAH.
- Aide du Conseil Général de Meurthe et Moselle de 15% du montant HT des travaux, plafonnée à 2 500 €
- Aide de la Communauté de Communes de 15% du montant HT des travaux, plafonnée à 2 500 €.

LES CONDITIONS

- Etre propriétaire occupant
- Logement de plus de 15 ans
- L' acquisition du logement n'a pas donné lieu à d'autres financement de l'Etat, depuis 5 ans, comme un prêt à taux zéro
- Conditions de revenus
- Les travaux, réalisés par un professionnel, ne devront pas commencer avant le dépôt du dossier et doivent être éligibles.

Coût à la charge de la Communauté de Communes pour l'intervention du CAL
Depuis le début du dispositif, la Communauté de Communes a versée 14 000 € à 12 habitants.

CONTACT

1- Permanences du CAL tous les premiers lundis de chaque mois au siège de la Communauté de Communes de 13h30 à 15h30.

Retrouvez le calendrier des permanences sur www.cc-seletvermois.fr rubrique Cadre de vie.

2- CAL - 12 rue la Monnaie 54 006 NANCY
☎ 03.83.30.80.60 (62) ou (64)



3- **Ou nous contacter au 03 83 45 23 32 ou** *contact@cc-seletvermois.fr*

EXEMPLE DE PROJET D'AIDE

Le CAL a accompagné une famille du territoire habitant une maison centenaire. Le projet a consisté à installer une chaudière à condensation et remplacer les menuiseries pour un montant total de 13 380 €. L' ensemble des travaux a permis une baisse de 30 % de la consommation énergétique.

Situtation professionnelle : salariée
Ressources : 1 280 € / mois
Reste à charge : 1 576€

Aides financières	Montant €
Aides de l'ANAH (35%)	4 368
Prime «Habiter mieux»	3 500
Conseil Général	1 968
Communauté de Communes	1 968
Total des aides	11 804

CONCOURS « FAMILLES A ENERGIE POSITIVE »



Réduire la consommation d'énergie, faire des économies tout en limitant ses émissions de gaz à effet de serre en famille et de façon ludique, c'est l'objectif de ce défi à relever pour la troisième année consécutive.

Pour plus d'informations et pour s'inscrire : http://lorraine.familles-a-energie-positive.fr avant le 15 novembre 2013.








ATELIERS PEDAGOGIQUES

A vos agendas !



La Communauté de Communes propose gratuitement des ateliers pédagogiques afin de sensibiliser les personnes intéressées sur les économies d'énergie. En partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie, nous vous proposons l'utilisation d'une caméra thermique qui permet de détecter très rapidement la déperdition de chaleur de votre habitat.



L'utilisation de ce matériel ne peut se pratiquer qu'en petits groupes. C'est pourquoi deux quartiers ont été sélectionnés :

- La cité du Maroc à Dombasle-sur-Meurthe
- Le Nid à Saint-Nicolas-de-Port



Le 27 novembre 2013 à 18h30 à Dombasle-sur-Meurthe.
Le 5 décembre 2013 à 18h30 à Saint-Nicolas-de-Port.

INSCRIPTION

Un agent de la Communauté de Communes fera du porte-à-porte afin de vous parler de l'évenement et recueillera éventuellement votre inscription.

Les places étant limitées à une quizaine de personnes, quelques rues seront prochainement ciblées.

L' ALE : PARTENAIRE PRIVILIGIEE DES COLLECTIVITES

L'agence Locale de l'Energie est un outil de proximité pour accompagner les collectivités par un appui technique.

De plus, l'Agence vous propose de vous rencontrer pour toute information relative à la maîtrise de l'energie.

Coût à la charge de la Communauté de Communes pour cette prestation

5 437 € pour 2013



ALE - 154 rue Jeanne d'Arc 54 000 NANCY
☎ 09 61 44 71 77

SALON DE L'ENERGIE : 17 et 18 janvier 2014 à Dombasle-sur-Meurthe

LA 1ère EDITION DES JOURNEES DE L'ENERGIE ET DE L'HABITAT SEL & VERMOIS

Profitez de la présence de professionnels, réunis sur un même espace pour poser toutes vos questions concernant la réalisation de votre projet.
En partenariat avec l'ALE, la Communauté de Communes des Pays du sel et du Vermois organise la 1ère édition des journées de l'énergie et de l'habitat les 17 et 18 janvier 2014 à Dombasle sur Meurthe.
Premier du genre sur le territoire, cet évènement, avant tout à destination du grand public, propose aux visiteurs de puiser les informations, de profiter des conseils neutres, gratuits et de qualité sur les travaux de rénovation, d'économies d'énergie, les aides financières, les énergies renouvelables… auprès d'une vingtaine d'exposants (institutionnels, entreprises, associations) et d'animations (conférences, débats, ateliers conseils).







FUTURE OPAH

Dernière ligne droite



RAPPEL

Nous vous informions dans notre précédent bulletin que les élus communautaires avaient donné leur accord de principe au lancement d'une OPAH afin de lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique. Afin de préparer au mieux les termes de la nouvelle opération, une étude menée par le CAL 54, d'un montant de 35 000 € , a été lancée il y a quelques mois.

Un point d'étape a été réalisé !

PERIODE 1999-2009
LES CHIFFRE CLEFS (INSEE)

❖ **26 010 habitants**
en 2009 sur le territoire. C'est une hausse de 4,7%.
Les ménages ont augmenté de 11,8%.

❖ **11 205 actifs**
dont 7 155 personnes travaillent sur la Communauté de Communes.

❖ **11 814**
logements, en hausse de 1 443 sur la période.

❖ **70%**
de logements d'avant 1974 sont sous occupés et à l'inconfort résiduel.

❖ **7 322**
propriétaires occupants sur le territoire.
Le locatif se partage le parc restant, soit 20% pour la location privée et 11% pour le secteur HLM.

❖ **158 700 €**
est le coût d'acquisition d'habitat ancien, inférieur de 50 000 € par comparaison avec le Grand Nancy.

VERS UN PROGRAMME D'ACTIONS FIN 2013

La finalisation de l'étude proposera les grandes lignes d'une stratégie de l'habitat et d'aménagement du territoire dans le cadre d'un projet de convention d'OPAH avec les services de l'ANAH.

Ce qu'il faut retenir…

Les points clés ci-dessous résument les principaux constats établis sur le territoire. La réalisation de l'étude pré-opérationnelle a été l'occasion de partager largement ces éléments :

- reprise démographique imputable à un solde naturel favorable,
- poursuite du vieillissement de la population,
- attrait résidentiel,
- reprise de la construction de logements neufs,
- secteur locatif hésitant.

Un certain nombre d'enjeux se sont dégagés pour répondre aux besoins de la population actuelle et future en matière d'habitat. Ils se traduisent par des objectifs à atteindre comme le traitement de l'indécence, de la vacance, le développement de la qualité de l'offre du secteur locatif ou le renforcement du maintien à domicile.

STRATEGIE FONCIERE

En lien avec la future Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat…

Première signature de convention entre l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) et la Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois.
L'EPFL créé en 1973, a pour vocation d'accompagner et de porter les projets d'acquisition foncière des collectivités locales pour soutenir et faciliter l'aménagement de leurs territoires.
Après plusieurs mois de mise en place, l'EPFL a signé pour 15 ans avec la Communauté de Communes, une première convention-cadre d'actions foncières sur le thème d'un accompagnement dans l'élaboration des politiques d'anticipation foncière.

- ***conduire sur le long terme une politique foncière globale de périmètres à enjeux de développement du territoire.***

- ***mettre en œuvre un programme pluriannuel de maîtrise foncière.***

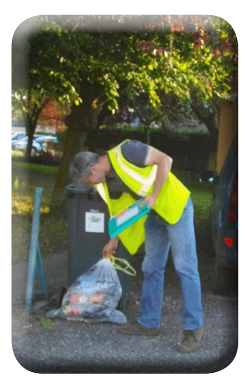
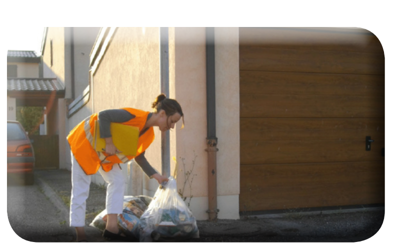






Le contrôle des sacs de tri

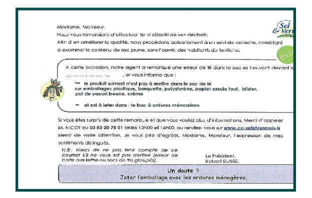
Notre Objectif ? Vous accompagner dans le tri de vos déchets.

Les contrôles des sacs de tri sont réalisés, avant la collecte, par deux agents dont notre ambassadeur du tri.

Si lors de l'un de ces contrôles, nos agents remarquent des déchets non recyclables, ils déposent dans votre boîte aux lettres une note qui vous informe de vos erreurs de tri accompagnée d'un guide de tri.

(Merci de ne pas tenir compte de cette note si elle ne vous est pas destinée : erreur de boîte aux lettres ou sacs de tri groupés).

→ 

→ 





L'astuce de Papi Kitri !

Tous les emballages plastiques avec bouchons se recyclent ! (sauf tubes souples)

Prenez soin de vos rippeurs...

Trop de journaux, revues et magazines
=
sacs trop lourds !



De plus, les sacs sont prévus pour un flux de déchets multi-matériaux et un volume trop important de journaux, revues et magazines déchire le sac !

A l'inverse sacs trop vides
=
gaspillage

L'INFO TRI

Un mode d'emploi du tri sur les emballages








C'est nouveau, l'info tri arrive chez vous pour pour faciliter le tri !

Sac Ordures ménagères  **Sac de tri sélectif**

Vous avez une question sur le tri des déchets ?
03 83 20 78 01
contact@cc-seletvermois.fr

ou consultez la réglette interactive sur www.cc-seletvermois.fr rubrique déchets

La déchetterie

Horaires et actualités

Les apports sont limités à 1m³ pour faciliter l'accès à tous.

	Pour les particuliers		Pour les commerçants et artisans	
	du 1/04 au 31/10	du 1/11 au 31/03	du 1/04 au 31/10	du 1/11 au 31/03
lundi	De 10h à 11h45 Et de 14h à 18h45	De 10h à 16h45	De 10h à 11h45 Et de 14h à 18h45	De 10h à 16h45
mardi	De 10h à 11h45 Et de 14h à 18h45	De 10h à 16h45	De 10h à 11h45 Et de 14h à 18h45	De 10h à 16h45
mercredi	De 10h à 11h45 Et de 14h à 18h45	De 10h à 16h45	De 10h à 11h45 Et de 14h à 18h45	De 10h à 16h45
vendredi	De 10h à 11h45 Et de 14h à 18h45	De 10h à 16h45	FERMEE	FERMEE
samedi	De 10h à 11h45 Et de 13h à 18h45	De 9h à 17h45	FERMEE	FERMEE
dimanche	De 10h à 11h45	De 10h à 11h45	FERMEE	FERMEE

✎ **En raison de l'interdiction de circuler des poids lourds, certaines bennes peuvent être pleines et donc inaccessibles aux usagers.**



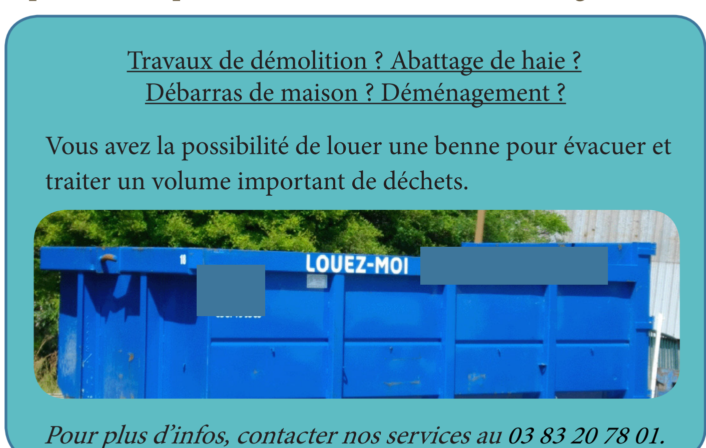
Avenue des Vosges 54110 Dombasle-sur-Meurthe

La déchetterie est fermée les jeudis et les jours fériés.

Pour des raisons de sécurité, la déchetterie pourra être fermée en raison de mauvaises conditions climatiques ou de tout incident intervenu dans son enceinte.

Travaux de démolition ? Abattage de haie ?
Débarras de maison ? Déménagement ?

Vous avez la possibilité de louer une benne pour évacuer et traiter un volume important de déchets.



Pour plus d'infos, contacter nos services au 03 83 20 78 01.

Le ramassage des sacs d'ordures ménagères et de tri sélectif

Rappel sur les tournées et jours fériés

Nous vous rappelons que les sacs sont à sortir la veille au soir de la collecte.

Attention ! Les tournées peuvent être décalées en raison d'accident, de travaux ou en encore de réorganisation ou optimisation du parcours.

RATTRAPAGE DE COLLECTE

Il n'y aura pas de rattrapage de collecte en cas de jours fériés. Pour Dombasle-sur-Meurthe, Saint-Nicolas-de-Port, Varangéville et Rosières aux Salines, un report est prévu dans le cas où aucune collecte n'est organisée dans la même semaine.

Le compost

Nos habitants ont la main verte !

Besoin de Compost ?

La Communauté de Communes met gratuitement à disposition des habitants du compost.

Adoptez les bons gestes de Kitri : Prenez rendez-vous au 03 83 20 78 01 et présentez vous à l'accueil avant de vous servir !

Du lundi au vendredi matin de 8h à10h30
Lundi-Mardi-Mercredi de 13h à 15h45
Jeudi et Vendredi de 14h à 15h45Jeudi et Vendredi de 14h à 15h45

Faîtes vous même votre compost !

☛ Parce que le compostage permet de limiter la quantité d'ordure ménagères

☛ Parce que le compostage permet de produire un amendement de qualité pour votre terre



Trucs et Astruces sur *www.cc-seletvermois.fr* rubrique déchets / Le Compost



Point sur le tri sélectif

Chiffres 2012 (TTC et arrondis)

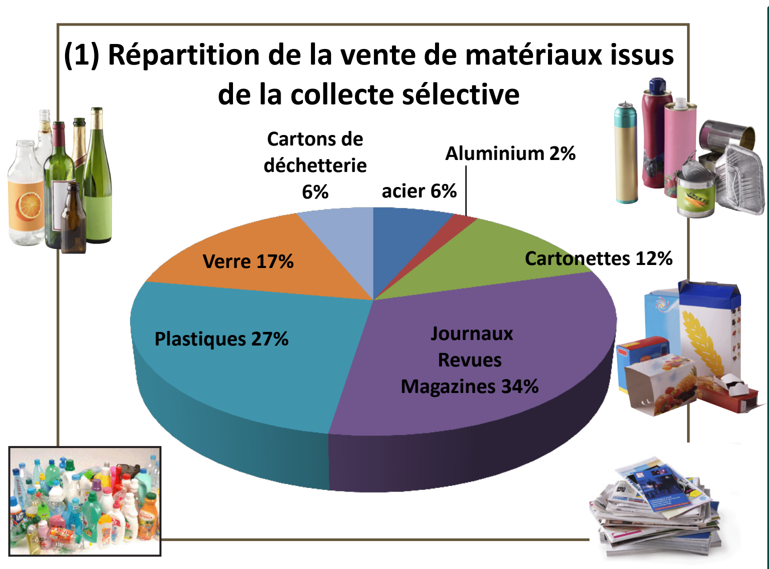


		Dépenses (€)	Recettes (€)		
Type de déchets	Collecte effectuée	Frais de collecte et traitement	Achats des matériaux (1)	Soutien éco-organismes(2)	Total
			Recettes issues de la revente des matériaux et des soutiens associés à la collecte		
Déchets ultimes	Ordures ménagères résiduelles	1 747 300	-	-	-
	Objets encombrants	27 400			
Collecte sélective	Recyclables hors verre	562 200	87 400		
	Verre en apport volontaire	38 200	18 000		
Apport volontaire hors verre	Déchetterie	405 800	6 900	13 600	20 500
	Déchets végétaux en apport volontaire dans les communes	84 500	-	-	-
	Déchets d'activité de soins	4 000	-	-	-
	Textiles	-	-	2 700	2 700
TOTAL		**2 869 400**	**112 300**	**161 600**	**273 900**

Acier, aluminium, verre
Ces 3 matériaux sont revendus en tant que matière première pour être réintégrés au procédé de fabrication.

Plastiques
Les plastiques sont séparés en 3 sous groupes. Ils sont ensuite transformés en granulés et fibres afin de servir de matière première dans certains procédés de fabrication.

Cartonettes, journaux, revues et magazines
Ces produits sont transformés en pâte à papier / cartons pour la fabrication de nouveaux produits.



Ce qu'il faut retenir ?

Les recettes issues de la collecte sélective couvre 42% de la dépense de ce service.

Par contre, la collecte des ordures ménagères résiduelles représente 61% des dépenses et ne génèrent aucune recette.

Mieux trier c'est:

- ***réduire les dépenses liées aux ordures ménagères résiduelles (coût du traitement très élevé).***
- ***augmenter les recettes dues à la vente des matériaux recyclables et les soutiens des éco-organismes.***
- ***réduire les coûts de collecte des ordures ménagères.***

Qui sont ces éco-organismes?

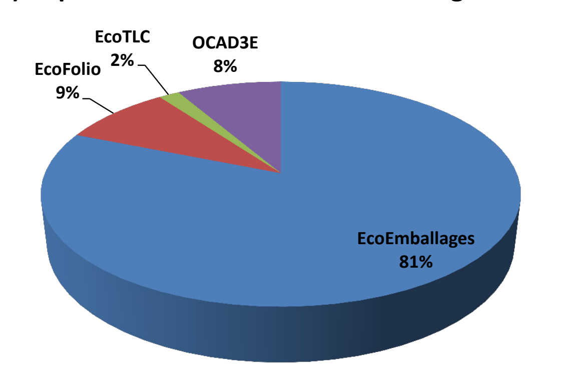
EcoEmballages soutient la collecte sélective (emballages collectés dans le sac jaune hors journaux revues magasines ainsi que le verre en apport volontaire).

EcoFolio soutient la collecte des imprimés, entre autres les journaux, revues et magazines.

L'éco-organisme OCAD3E soutient les déchets d'équipements électriques et électroniques et des lampes collectées en déchetterie.

EcoTLC soutient la collecte des textiles.





ZOOM SUR LE SOUTIEN APPORTE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

...Aux créateurs et repreneurs d'entreprise



Accompagnement individuel administratif, conseils juridiques et économiques

Contact : Siège administratif communautaire, 3 rue du canal 54 210 SAINT NICOLAS DE PORT, 03 83 45 23 32 ou à contact@cc-seletvermois.fr.

Dans le cadre de son partenariat avec la Plate-Forme d'Initiative Locale (PFIL) « Sud nancéien et Toulois initiative », la Communauté de Communes accorde tous les ans 500 euros par dossier ayant bénéficié d'un prêt d'honneur de la part de la PFIL, qui apporte une aide au démarrage de l'activité par des prêts d'honneur, exonération de charges sociales, fonds de garantie…

Contact : Centre d'activités Ariane 240 rue de Cumène 54 230 NEUVES MAISONS, 03 83 15 67 00

...Aux associations

Chaque année, la Communauté de Communes verse une subvention de fonctionnement aux associations expressément stipulées dans ses statuts et, plus précisément, pour 2013 :













Association/Organisme	Montant subvention (€)
ADMR entre Meurthe et Moselle	3 000
DONNEURS DE SANG	2 800
LA CROIX BLEUE	330
F.N.A.T.H.	1 000
JEUNES SAPEURS POMPIERS	1 050
LA CROIX ROUGE	1 000
LA CROIX ROUGE - AIDE ALIMENTAIRE	3 500
MISSION LOCALE	40 704

En 2013, une subvention exceptionnelle de 3 500 € a été attribuée à la Croix Rouge pour financer la présence de postes de secours lors de manifestations communales.

Tous les 2 ans, une subvention de 500 € est attribuée au Carrefour d' Accompagnement Public social (CAP'S) dans le cadre de l'organisation du festival P'ART'AGES, festival européen Arts et Intégration.

CHENIL SERVICE

Conformément à la législation fixée par l'article R211-11 du code rural obligeant la collectivité à prendre en charge les animaux errants, la Communauté de Communes fait appel depuis 1996 à la société Chenil service 54 pour capturer les chiens et chats divagants sur la voie publique.

Comment faire ?
Si vous constatez la présence d'un animal errant ou mort, contactez votre Mairie, la Communauté de Communes, le Commissariat de police ou la gendarmerie qui feront le nécessaire auprès de Chenil service.

Attention ! Aucun appel de particulier n'est traité directement par la société !

Coût pour la Communauté de Communes pour 2013 : 23 335 €

HABITAT

CAMPAGNE RAVALEMENT DE FACADES

Cette opération, qui a pour objectif de favoriser la remise en état du patrimoine ancien, a permis depuis sa création le versement d'une somme de 832 000 € sous forme d' aides financières aux propriétaires .



A noter!

Quelque soit votre revenu, vous pouvez en bénéficier !

EFFACEMENT DE GRAFFITIS

La Communauté de Communes permet aux propriétaires de bénéficier après le dépôt d'une main courante, de l'intervention d'une entreprise spécialisée, DECAP'EXPRESS, chargée d'effacer les graffitis.

APRES





AVANT

GRATUIT !

Dans la limite de 8 heures par intervention.

Prise en charge de la prestation par la Communauté de Communes :

330 € la demi-journée
ou 550 € la journée

On récapitule!

- La Réforme territoriale: bienvenue aux nouveaux habitants
- Les plaquettes d'informations sur les sentiers de randonnées de l'Axe Vert sont disponibles
- Communication : Collaboration efficace sur le territoire
- Nouvel interlocuteur à la cellule insertion professionnelle de la Communauté de Communes
- Dispositif de lutte contre la précarité énergétique : prochains rendez-vous
- Déchets : point sur le tri sélectif

www.cc-seletvermois.fr





Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois

Nos réponses à vos besoins

Aide financière (sous conditions) pour:
- Travaux d'amélioration de l'habitat et énergétique
- Travaux de ravalement de façade

Effacement de tags

Le Poncet
Les sentiers de l'Axe Vert
Centre aquatique de loisirs et de remise en forme: l'Atrium

Accompagnement administratif des porteurs de projet de création ou reprise d'entreprise

Siège administratif
3 rue du Canal
54210 Saint-Nicolas-de-Port

Téléphone : 03 83 45 23 32
Télécopie : 03 83 46 68 62
contact@cc-seletvermois.fr
www.cc-seletvermois.fr

Nous vous accueillons du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h et le vendredi jusqu'à 16h.

Cellule insertion professionnelle
☎ 03 83 45 84 44

Nous assurons l'accompagnement des jeunes habitants âgés de 16 à 25 ans sortis du système scolaire depuis 6 mois en partenariat avec la Mission Locale.

Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois

Services techniques
Zac du Saulcy
3 impasse Louis Majorelle
54110 Dombasle sur Meurthe

Téléphone : 03 83 20 78 01
Télécopie : 03 83 29 73 09
contact@cc-seletvermois.fr

Nous vous accueillons du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi jusqu'à 16h.

Retrouvez l'intégralité de nos compétences sur www.cc-seletvermois.fr



